

Recensement de la population 2025

Recrutement de 5 agents recenseurs

COMMUNE DE PEYRINS

Le recensement de la population a pour objectif de comptabiliser les logements et les habitants de la commune afin de fournir les chiffres des populations légales qui servent de référence. Dans ce cadre, la Commune de Peyrins recrute 5 agents recenseurs pour effectuer ces missions.

Positionnement dans la collectivité

L'agent recenseur est placé directement sous l'autorité du Coordonnateur du recensement.

Conditions pour être agent recenseur

Ne doit pas exercer de fonctions électives dans la commune qui l'emploie.

Être désigné parmi le personnel communal ou embauché spécifiquement à l'extérieur.

Disponibilités

Le nombre de logements confiés à un agent recenseur nécessite de sa part une réelle disponibilité.

Être disponibles en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.

Avoir conscience que le nombre maximum de logements est environ de 250 par agent recenseur, parfois un peu plus.

Période de travail imposée

De début janvier à fin février-début mars soit environ 7 semaines, comprenant les dates précises et du recensement soit du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Début janvier, être disponible durant 5 jours de travail pour :

- 2 séances de formation obligatoires
- Réaliser des tournées de reconnaissance des adresses à recenser au sein du district.

Être conscient :

- Que le recensement implique de larges amplitudes dans les horaires.
- Qu'il n'y a pas de congé pendant toute la durée de la collecte.

Descriptif des tâches à réaliser par l'agent recenseur

- Se former aux concepts et aux règles du recensement. Présence aux séances de formations obligatoires qui auront lieu dans les quinze jours qui précèdent le démarrage de la collecte.
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement. Expliquer et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires 'papier' complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- Tenir à jour son carnet de tournée,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rencontrer le Coordonnateur communal régulièrement soit au moins une fois par semaine,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités

- **Disponibilité** : La durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais impartis. Avoir la capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi, y compris en soirée,

- **Capacité à assimiler les concepts** : Assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui sont détaillés lors de sa formation.

Savoir :

- Se repérer et lire un plan.
- Remplir un formulaire administratif simple.

Compétences relationnelles

- L'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il doit convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions.
- Faire preuve de courtoisie et avoir une bonne présentation.
- Avoir une bonne connaissance de la commune pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.
- Capacité d'adaptation aux différents types de publics. Maîtrise de soi.

Moralité, neutralité et discrétion

- L'agent recenseur est au contact de la population sera peut-être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux.
- Avoir une parfaite moralité.
- Respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles ainsi que toutes autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

Stabilité dans la fonction

- **Engagement obligatoire de l'agent recenseur sur la durée de l'enquête.**
- Ordre et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :
 - La tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
 - La numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
 - L'organisation de son planning de visites,
 - Le suivi des réponses Internet et papier et la relance des ménages non-répondants,
 - La bonne tenue de son carnet de collecte,
 - Le classement des questionnaires papier collectés.

Ténacité :

- Effectuer le nombre de visites nécessaire pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser.
- Ne pas hésiter à se déplacer plusieurs fois, sur des jours de la semaine et à des horaires différents, afin de maximiser les chances de les rencontrer.
- Ne pas classer à tort un logement comme vacant.

Sensibilisation à internet

- L'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet.
- Maîtriser l'usage des SMS sur son téléphone portable.

Autre condition : Avoir un moyen de locomotion et un téléphone portable.

Limite de dépôt des candidatures : 10/11/2024.

Candidatures à adresser à Lionel BOUILLON – DGS et Coordonnateur du Recensement 2025

Mail : lionel.boudillon@peyrins.fr